

Décembre 2019

TESTS DE NOUVELLES SPECIALITES A BASE DE PHOSPHURE DE ZINC VENUES D'ALLEMAGNE

Un **groupe d'étude** composé de professionnels et d'administratifs issus du réseau des Chambres d'agriculture, de celui des FREDON, de l'administration (DRAAF) et du SIDAM a **rencontré des éleveurs, des industriels allemands et des représentants de l'administration et de la protection des plantes.**

Un nouvel appât à base de phosphore de Zinc dans des granulés de luzerne

Un **partenariat fructueux a été noué avec l'entreprise Detia Degesch** qui commercialise en Allemagne un appât dédié au campagnol terrestre sous forme de **granulés de luzerne et contenant du phosphore de zinc** hautement dosé à **25g/kg.**



- ➔ L'industriel **Detia Degesch** est prêt à monter rapidement un dossier d'homologation de ce produit nommé « ARVALIN FORTE » en France.
- ➔ Les **essais d'efficacité** pour le dossier d'homologation en France devraient être réalisés par la FREDON Franche-Comté dans le **premier semestre 2020**, et **Detia Degesch** est disposé à les financer.
- ➔ Des **premiers essais d'efficacité** dans le **Massif central** sont planifiés en **début d'année 2020** par la DRAAF, le SIDAM, la FDGDON Cantal et la FDGDON Puy de Dôme.

Detia Degesch a présenté une autre spécialité commerciale à base de **carottes déshydratées à 24g/kg de phosphore de zinc** nommée Detia Wühlmausköder.



Pour des raisons réglementaires, l'homologation de ce produit en France pourrait prendre beaucoup plus de temps que celle d'Arvalin FORTE (jusqu'à 10 ans). **Des essais d'efficacité seront néanmoins réalisés dans le Massif central** sur cette spécialité.

L'industriel Detia Degesch, qui produit le PH3 utilisé en France contre la taupe, a également précisé qu'il avait déposé **une demande d'Autorisation de Mise sur le Marché pour du PH3 contre campagnol terrestre en France**, demande qui devrait aboutir en 2020.

BOITE A OUTILS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE : LE PH3 EN QUESTION

L'utilisation du PH3 pour lutter contre les taupes, précurseurs de campagnols, n'est pas possible pour les exploitations en agriculture biologique. Le SIDAM a travaillé avec la FDGDON du Cantal et la DRAAF AURA afin d'étudier la possibilité de faire ajouter le PH3 dans la liste des produits phytosanitaires autorisées en agriculture biologique au niveau européen dans le règlement 889/2008.

Un dossier a été déposé auprès de l'INAO pour faire ajouter le PH3 comme produit phytosanitaire autorisé en AB

Le dossier constitué, soumis à l'automne 2019 à la commission intrants de l'INAO, a rencontré une opposition franche lors de son examen, et n'est donc pas allé jusqu'au Comité National de l'Agriculture Biologique.

Cette voie n'ayant pas abouti de manière satisfaisante, le SIDAM et ses partenaires travaillent pour rendre possibles des dérogations d'usage sous conditions.

EVOLUTIONS DE LA REGLEMENTATION ET INDEMNISATIONS FMSE

Le 14 décembre 2019 est entrée en vigueur la nouvelle version du code rural concernant la classification des nuisibles, en application de l'ordonnance n°2019-1110 du 30 octobre 2019 portant adaptation du livre II du code rural et de la pêche maritime au droit de l'Union européenne.

Cette version supprime la classification des nuisibles telle que connue jusqu'alors en France pour adopter celle de l'Union Européenne dans laquelle le campagnol terrestre ne figure pas.

L'article L 251-3 du code rural dans sa nouvelle version prévoit l'établissement par l'autorité administrative d'une liste nationale d'organismes nuisibles réglementés sur laquelle devraient figurer les campagnols.

Le changement de réglementation ne devrait donc pas remettre en cause les indemnités du FMSE dans le cadre des contrats de lutte avec les OVS. Les acteurs du Massif central sont très attentifs à la bonne évolution de ce dossier.

PROGRAMMES DE RECHERCHE EN COURS

1. Causes du déclin

Objectif: Avoir une meilleure compréhension des mécanismes de transition de haute à basse densité (déclin) et trouver des leviers d'action.

Résultats à date :

➔ Les **paramètres démographiques** (pathogènes, taux de reproduction...) **n'expliquent pas** le déclin.

Le déclin serait lié à la non-installation des jeunes nés au printemps sur la parcelle de leurs parents.

➔ **La densité de fleurs de pissenlits explique de manière significative** le taux de croissance de la population.

L'équipe en charge de ce projet à VetAgroSup élabore un **programme de recherche complémentaire** pour confirmer le lien entre pissenlits et déclin, et étudier la manière de **rendre cette avancée utilisable sur le terrain.**

2. Nouvelles molécules campagnolicides éco-compatibles

Objectif: Faire évoluer les anticoagulants anti-vitamine K en produisant des molécules dont l'écotoxicité serait notablement réduite.

Résultats à date :

➔ 10 molécules développées.

➔ Très **faible résistance** des campagnols terrestres aux anticoagulants **anti-vitamine K**

Une molécule très prometteuse, très efficace et peu rémanente (sans danger pour la faune non cible) a été identifiée et est en phase de tests.

En cours : Etudes de toxicité sur la faune non cible puis études pharmacocinétiques sur le campagnol.

3. Phéromones

*Objectif: Tester le pouvoir attracteur de certains composés olfactifs volatils potentiels identifiés chez *Arvicola terrestris*, sur le plan comportemental, en poursuivant les analyses chimiques.*

Résultats à date :

- **65 composés organiques volatils (COV)** identifiés (25 dans l'urine, 40 dans les glandes latérales).
- **9 COV sélectionnés** avec une différence mâle / femelle dont **8 disponibles** dans le commerce.

*Identification d'une protéine urinaire baptisée **Arvicolin**, capable de « piéger » les phéromones et susceptible d'augmenter leur pouvoir attracteur.*

En cours : Tests de préférence olfactive sur la discrimination sexuelle, l'attractivité des COV et l'attractivité de l'Arvicolin.

4. Immuno-contraception

Objectif: Limiter la capacité des campagnols terrestres à se reproduire par une stratégie vaccinale

Résultats à date :

- Les **anticorps** anti-spermatozoïdes ont été **créés**.
- Des **cibles** ont été identifiées **sur la tête des spermatozoïdes**.
- Observation d'une activité de **reproduction pendant la période hivernale** (30% des campagnols).

L'équipe de recherche sait fabriquer des antigènes pour induire une réponse immunitaire du campagnol contre des spermatozoïdes de campagnol.

En cours : Caractérisation des cibles des anticorps puis essais d'immunisation de campagnols.

UN PROJET DE ROBOTISATION DE LA LUTTE QUI PROGRESSE

Le projet visant à robotiser la lutte, déjà discuté depuis plusieurs années, a été retravaillé et est en phase de recherche active de financements.

Une piste sérieuse de financement est envisagée, qui pourrait aboutir à un **démarrage du projet dès 2020**.

Ce projet est très innovant du fait de la nécessité de faire évoluer un robot autonome dans un environnement non structuré, ce qui n'a encore jamais été fait en agriculture.

Ceci explique notamment la **complexité** et le **coût important du projet** et les difficultés pour lui trouver un financement et obtenir l'engagement de partenaires industriels.

Rappel de l'objectif: Développer un prototype robotisé permettant de se déplacer de manière autonome en milieu structuré et non structuré, et de déposer des pièges et appâts.

Contact : Aude Agenis-Nevers
Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif central
SIDAM
9 allée pierre de Fermat
63170 Aubière
Tel. : 04 73 28 78 51
sidam@aura.chambagri.fr
<http://www.sidam-massifcentral.fr>